



© Remi Mathis/Wikimedia Commons

Présidentielle 2017 : les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (partie 2)

→ Dossier coordonné par Hervé Christofol, secrétaire général, et la rédaction

Pour ce deuxième volet de l'analyse des programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) des candidats à l'élection présidentielle, nous avons plus particulièrement étudié les propositions d'Emmanuel Macron, de Benoît Hamon et de Nicolas Dupont-Aignan, qui ont tous trois des orientations divergentes pour piloter l'ESR. Nathalie Artaud et Philippe Poutou dénoncent les difficultés actuelles de l'exercice de nos missions mais ne proposent pas de véritables programmes politiques pour les faire évoluer. Nous avons néanmoins fait le choix de leur donner la parole et de synthétiser les orientations qu'ils proposent. Quant aux autres candidats, à notre connaissance, ils n'affichent pas de propositions spécifiques pour l'ESR. Ainsi, nous pouvons identifier clairement quatre orientations. François Fillon et Emmanuel Macron défendent des orientations similaires, néolibérales, au service des intérêts privés ainsi qu'un désengagement de l'État. Nicolas Dupont-Aignan et Marine Le Pen imposeraient une orientation souverainiste, conservatrice et dirigiste de la recherche. Benoît Hamon se propose de poursuivre la politique actuelle, sans remettre en cause les restructurations mais en soutenant financièrement les étudiants et en accompagnant la croissance de leur effectif au même niveau de financement qu'aujourd'hui. Quant à Jean-Luc Mélenchon, il est clairement pour l'abrogation des lois des réformes de 2007 et 2013 afin de construire un ESR démocratique, au service des citoyens sur tout le territoire et financé à la hauteur des besoins que nous avons identifiés.

Benoît Hamon « bienveillant » pour l'Université ?

→ par Marc Neveu, membre de la CA

Affichant la volonté de moyens supplémentaires, le programme pourrait faire illusion mais aucune remise en cause des politiques précédentes (CIR, PIA, ANR, Comue, etc.) n'apparaît. Une continuité inquiétante.

Le programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de Benoît Hamon figure dans son projet « Pour faire battre le cœur de la France », au sein du chapitre « Pour une République bienveillante et humaniste », constituant un paragraphe avec sept actions principales. Il apparaît par ailleurs sur le site « Pour une république bienveillante et humaniste », organisé en six points.

Il faut rappeler que, le 2 avril 2014, Benoît Hamon fut nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le gouvernement de M. Valls, avec comme secrétaire d'État pour l'Enseignement supérieur et la Recherche Geneviève Fioraso et Jean-Baptiste Prévost, dans son cabinet. Durant ses 147 jours rue de Grenelle, il a négocié le budget triennal de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la période 2014-2017. Globalement, les intentions sont dans la droite ligne du quinquennat qui précède, dans une continuité sans inflexion majeure (son conseiller n'est autre que J.-B. Prévost).

Il y a bien sûr des promesses : 1 milliard d'euros supplémentaire par an, création de 7 500 emplois dans les universités et les laboratoires, revalorisation de la rémunération des universitaires et des chercheurs de



Vers un désengagement de l'État sur la recherche fondamentale ?

© DR

10 % en début de carrière ; enfin, autant de moyens aux étudiants des universités qu'aux étudiants des grandes écoles, « dans le cadre des Comue ». Doter les universités comme les grandes écoles ? Chiche !

Si le flou existe sur l'augmentation des moyens des laboratoires (rien n'est dit ni sur le CIR ni sur le poids de l'ANR), notons l'inquiétant « nous mettrons fin aux thèses non financées

notamment en doublant les doctorats préparés en entreprise », traduisant un désengagement de l'État sur la recherche fondamentale.

Concernant l'articulation formation-

recherche, le « grand plan de recrutement de professeurs agrégés » laisse craindre que la formation en licence ne soit confiée qu'aux professeurs de 2nd degré dans les collèges universitaires qui côtoieront les universités de recherche, où interviendront enseignants-chercheurs et chercheurs.

De ce point de vue, une interrogation subsiste sur l'organisation territoriale : si un développement plus équilibré des universités sur les territoires est proclamé, la restructuration actuelle *via* les Comue et le PIA est maintenue.

Enfin, le fonctionnement des universités (notamment les responsabilités et compétences élargies – RCE –, les conseils centraux, la vie démocratique, les recrutements, les Comue, etc.) n'est pas remis en cause.

Bref, c'est la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche du quinquennat précédent qui est assumée et poursuivie. ●

▼
Globalement, les intentions sont dans la droite ligne du quinquennat qui précède, dans une continuité sans inflexion majeure.
▲

Emmanuel Macron ou l'Université-entreprise

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Emmanuel Macron, candidat du mouvement En Marche !, affiche un positionnement « ni droite, ni gauche ». Or son programme pour l'ESR ne comporte aucune ambiguïté : il prolonge et aggrave les politiques néolibérales de ces dix dernières années.

Le programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) d'Emmanuel Macron porte le titre suivant : « Donner aux universités une autonomie réelle ». Le

concept d'autonomie doit ici s'apprécier à l'aune de ce que le candidat préconise pour les établissements primaires et secondaires : une autonomie administrative forte, mâtinée

de contractualisation, possible prélude à une privatisation de l'enseignement. L'autonomie des universités sera quant à elle élevée au carré, avec des modèles de gou-

vernance à la carte et un recrutement des présidents par des comités composés de membres extérieurs et internationaux. Exit le rôle des CA et les élections démocratiques. Il en ira de même avec le recrutement des enseignants-chercheurs, effectué en dehors de tout cadre national.

Concernant le financement des universités, même si Emmanuel Macron entend « sanctuariser » le budget de l'ESR, il ne prévoit d'allouer des moyens supplémentaires à certaines universités que sur la base d'une contractualisation. Nous ne sommes donc pas étonnés qu'il valorise les financements par appels à projets au détriment des crédits pérennes. La libéralisation des offres de formation est également conçue comme un levier fort de l'autonomie des établissements. Sans que le programme ne l'explique, nous comprenons que les cadres nationaux qui font la spécificité du service public de l'ESR seront considérablement affaiblis. Chose singulière pour un ancien ministre de l'Économie, son programme n'est pas chiffré. Fidèle à la ligne libérale et managériale des réformes de ces dernières années, le programme d'Emmanuel Macron décline l'excellence et l'innovation à tous les niveaux : « l'excellence en matière de formation, d'insertion professionnelle et de mobilité sociale (...) l'excellence en matière de recherche

fondamentale et d'innovation ». Les modèles sont pour lui « les pôles d'innovation comparable à la Silicon Valley ou la "Route 128" aux États-Unis ». Il va même jusqu'à souhaiter « l'encouragement des chercheurs à l'entrepreneuriat ». L'université Macron est fortement orientée par une stratégie de professionnalisation et de soumission au marché de l'emploi et au secteur privé.

À noter que les propositions concernant la réussite étudiante sont indigentes : renforcement de l'offre de logements et plages horaires élargies pour l'ouverture des bibliothèques. Il est vrai que les étudiants béné-

ficieront de la possibilité d'évaluer les cours des enseignants-chercheurs et se verront attribuer des bourses au mérite, point commun avec les programmes du FN et de François Fillon.

Le candidat du mouvement En marche ! poursuivra en les aggravant les logiques délétères des lois LRU et Fioraso. Mais son programme pour l'ESR ne relève pas seulement d'une conception

néolibérale et entrepreneuriale de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'université Macron est post-démocratique. Elle est « en marche » vers la « défonctionnarisation ». ●

▼
L'université Macron est post-démocratique et « en marche » vers la « défonctionnarisation ».
▲



© Christian Fondeau/Flickr

Ses maîtres-mots : « excellence » et « innovation » ; ses modèles : les pôles d'innovation américains.

Une approche élitiste pour l'ESR

Nicolas Dupont-Aignan

→ par Isabelle de Mecquenem, membre de la CA

Un discours et des mesures éclatés, des slogans qui font mouche font-ils une politique ? L'ESR occupe finalement une part congrue dans le projet politique porté par Nicolas Dupont-Aignan, en contradiction manifeste avec les intentions soutenues.

À première vue, une vision et des lignes de force de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sont difficiles à discerner à travers le programme de Debout la France, et *a fortiori*, il est donc délicat de savoir si le marasme universitaire constaté et dénoncé, comme par la plupart des candidats, pourrait être efficacement surmonté, malgré la tonalité martiale du discours et des mesures préconisées. D'emblée, en effet, les différents volets du projet politique de Nicolas Dupont-Aignan qui scandent l'urgence du relèvement du

pays et présentent les axes primordiaux du volontarisme à impulser pour contrer un déclin collectif attesté (« une France libre », « une France forte », « une France fière », « une France juste ») ne confèrent pas une place de choix à l'ESR en dépit de la référence obligée à la « société de la connaissance ». L'ESR apparaît globalement sous-traité dans ce programme, que ce soit de

manière transverse ou de façon explicite. La lecture du projet intégral de Debout la

France confirme plutôt cette première impression et témoigne d'une disproportion d'analyse et de réflexion entre l'École (« Instruction publique : repenser l'École de la République », cinquante-huit mesures) et l'Université (« Enseignement supérieur : un système à

▼
Quatre pages seulement sur les cent quatre-vingt-une pages du projet intégral sont consacrées à ESR.
▲

► refondre », vingt et une mesures) et, en tout état de cause, quatre pages seulement sur les cent quatre-vingt-une pages du document complet sont consacrées à l'enseignement supérieur. « *Remettre l'universitaire au centre de l'Université* » est ainsi un slogan polémique qui peut faire temporairement mouche, vue la maltraitance institutionnelle actuelle, mais qui n'évoque qu'un aspect de la crise universitaire. Le maigre chapitre dénonce pêle-mêle la bureaucratie qui a envahi l'Université, la dérive des présidents « *devenus de véritables PDG omnipotents depuis la loi LRU* », mais aussi la « *massification* » conçue comme « *un obstacle à l'excellence scientifique* ». L'impression dominante est celle d'une rhapsodie de mesures et d'un discours qui se veut élitiste, mais qui ne parvient pas à trouver sa structure, ses lignes de force.

Les fondamentaux souverainistes et « *nationistes* » du parti de Nicolas Dupont-Aignan définissant le paradigme politique de l'École et de l'Université, ceux-ci retentissent par conséquent dans les propositions sur l'enseignement supérieur et la recherche. Une certaine renationalisation de l'ESR intervient dans la gestion de la masse salariale des universités qu'il s'agit de confier à l'État et dans l'affirmation réitérée du service public « *NATIONAL* » que l'ESR doit impérativement rester. Ainsi, l'internationalisation de la



© Harvey Barrison/Flickr

recherche est davantage appréhendée sous l'angle de problèmes comme la « *fuite des cerveaux* » ou le « *décrochage international de la recherche française* », au détriment de la dimension inhérente à cette activité fondée sur la mobilité, les échanges et les coopérations.

On ne s'étonnera donc pas que le désengagement de l'État soit le premier argument du constat critique par lequel se justifie

l'analyse de la situation et les recommandations qui en découlent, et qui replacent l'État au point d'origine de « *grandes priorités nationales* » en matière de recherche. Le programme milite donc pour un État stratège, une politique de recherche se traduisant par un refinancement conséquent de l'ESR afin de faire notamment de la France « *le paradis des chercheurs* » : chiche ! ●

Plus de moyens pour l'ESR

Nathalie Arthaud

→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Tout comme Arlette Laguiller avant elle, Nathalie Arthaud n'est pas candidate pour être élue. Sa présence électorale est autrement plus militante : il s'agit d'affirmer qu'il ne faut pas se contenter de « choisir le nom du pantin dont les capitalistes tireront les ficelles ».

Même dans un cadre électoral, les candidats de l'organisation trotskiste Lutte ouvrière (LO) œuvrent à favoriser une prise de conscience, par ceux qui produisent les richesses, de leurs intérêts de classe (« *le camp des travailleurs* »), des combats qu'ils doivent mener pour leur émancipation ou de leur intérêt à renverser un système capitaliste violent et porteur, par nature, de crises récurrentes. Il est dès lors difficile de reprocher à la candidate de ne pas proposer un programme spécifique à l'élection présidentielle avec déclinaisons dans divers domaines. Un programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) peut-il se déduire des positions prises par cette organisation qui aspire à devenir pleinement un parti ?

Pour notre collègue enseignante en économie-gestion, aucun service public n'a été épargné par les coupes budgétaires massives pratiquées tant par Sarkozy que par Hollande. L'ESR ne fait pas exception et a été soumis à une démarche désastreuse de désengagement financier de l'État. Sous prétexte de rendre les établissements « *autonomes* », la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), adoptée en 2007 sous le gouvernement Fillon-Sarkozy, a « *tout simplement dépouillé du financement public nécessaire les 83 universités du pays* ». Quelques années après que cette loi est entrée en vigueur, nous connaissons, partout, la triste réalité. Nathalie Arthaud, si elle conteste les suppressions d'emplois ou les

baisses de crédits, ouvre d'autres portes ici et se fait le relais de revendications syndicales : pourquoi nos caisses sont-elles vides ? Si les caisses sont vides, dit-elle, c'est que les ressources ont été mises ailleurs. Nathalie Arthaud met l'accent sur la question centrale des moyens financiers et humains accordés à l'éducation comme à l'enseignement supérieur, question « *cruellement absente des débats* ».

Plutôt que de financer la recherche publique et les universités, Nathalie Arthaud condamne le choix du crédit d'impôts recherche (CIR), dont 80 % (sur 6 milliards d'euros) vont aux grandes firmes multinationales : deux fois ce que l'État alloue annuellement pour tout le CNRS. Mais à quelles fins ? L'industrie



© Jomandsamfreecycle/Flickr

pharmaceutique s'est octroyé 2 milliards d'euros de CIR entre 2008 et 2012 tout en détruisant 2 400 emplois de recherche et développement. Renault, qui touche 140 millions d'euros de CIR par an, avait créé des filiales fantômes, tout en réduisant ses investissements et ses effectifs en recherche et développement. Pour un montant sensiblement équivalent, il y aurait de quoi, souligne Nathalie Arthaud, faire fonctionner une université de 20 000 étudiants. Abreuvé de « liberté » et « d'autonomie », l'ESR doit faire face à la diminution des

postes et des budgets. Et Nathalie Arthaud de poursuivre : « Il y a eu 45 000 étudiants de plus à la rentrée 2016 mais 7 000 enseignants de moins depuis 2009, selon les syndicats. » Dans l'enseignement supérieur, comme dans tous les services publics, il serait temps que l'argent public serve à créer les emplois manquants. Il reste que ce constat, que nous partageons, ne conduit pas encore la candidate à chiffrer des objectifs (en termes d'emplois ou de moyens, par exemple) ni à formaliser une trajectoire ou à proposer une politique pour le développement de l'ESR. ●

▼
Nathalie Arthaud met l'accent sur la question centrale des moyens financiers et humains accordés à l'enseignement supérieur.
 ▲

Pour une Université gratuite et non sélective

Philippe Poutou

→ par Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Très critique de la politique menée depuis 2012, Philippe Poutou fait de l'éducation une de ses priorités.

C'est dans un cadre global qu'il faut envisager les dispositions relatives à l'Éducation présentes dans le programme du candidat du NPA, Philippe Poutou. Pour ce dernier, depuis plusieurs dizaines d'années, les services publics ont fait l'objet d'une offensive provoquant dysfonctionnements, suppressions de postes et licenciements, à laquelle s'ajoutent les lois de décentralisation, la réforme territoriale, qui réduisent les moyens des collectivités locales. Il oppose la défense d'un projet fondé sur la solidarité et la satisfaction des besoins sociaux à une société basée sur le profit, la satisfaction des intérêts des actionnaires et des propriétaires des moyens de production et d'échange ; et

il propose la création d'un million d'emplois dans la fonction publique. Il affirme notamment que l'éducation est un droit qui doit être totalement retiré du secteur privé marchand. Il dresse un bilan très négatif de la politique en matière d'éducation depuis 2012 : création d'emplois en trompe-l'œil, renforcement de l'encadrement idéologique avec notamment l'enseignement moral et civique, répression contre les lycéen.ne.s exerçant leur droit de grève, autonomisation accrue des universités (loi

Fioraso) et fermetures de filières. Il dénonce une accentuation des inégalités en matière de droit à l'éducation et plaide pour un droit effectif à l'éducation et à la scolarisation.

▼
Pour Philippe Poutou, l'éducation est un droit qui doit être totalement retiré du secteur privé marchand.
 ▲

Si les propositions de Philippe Poutou concernent l'éducation en général le plus souvent, elles n'en indiquent pas moins une direction qui éclaire ce qu'il pourrait se passer spécifiquement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Sont indiqués le détachement de l'École des besoins du patronat, la mise en place de pédagogies émancipatrices, une éducation non sexiste, une École gratuite qui ne pratique plus le tri social, des moyens supplémentaires en enseignants et la titularisation de tous les précaires, la fin des subventions aux écoles privées, l'arrêt de la mise en concurrence des établissements et de l'introduction des techniques managériales pour gérer les personnels, une Université gratuite et non sélective, de véritables services de santé dans les universités avec accès gratuit à la contraception et à l'IVG. ●



Étudiants rescapés du tri social ; -)

© Kitman/Flickr

Programmes comparés des candidats

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Nous avons comparé les programmes des candidats en utilisant la grille de lecture de l'appel du SNESUP-FSU pour une rupture profonde et des mesures immédiates (supplément mensuel n° 653) : soit, les missions de formation, de recherche et les politiques d'administration des établissements ; les objectifs de recrutement ou de revalorisation des personnels, les conditions d'accueil des étudiants et les mesures budgétaires.

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
Missions et rôles de l'ESR	La valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) implique de mettre l'enseignement supérieur au cœur de l'ascension sociale et d'assurer plus de pluralisme dans la recherche.	Promouvoir en France, et plus généralement en Europe, une société de la connaissance et de l'innovation, qui redonne de l'espoir à la jeunesse, au monde du travail, à tous ceux qui veulent créer, entreprendre et agir. Cette promotion requiert l'excellence afin, notamment, de faciliter l'insertion professionnelle tout au long de la vie et, par la recherche et l'innovation, de faire évoluer le monde du travail.	L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) doivent permettre de former des étudiants inséparables rapidement sur le marché du travail et de produire une recherche au service du développement économique et industriel du pays.
Politiques de formations LMD	<ul style="list-style-type: none"> Donner corps à un droit universel à la formation tout au long de la vie, par un rapprochement entre la formation continue et la formation initiale ainsi que par une meilleure prise en compte des certifications et qualifications obtenues à l'issue des formations. Les universités et écoles seront amenées à devenir les principales actrices de la formation continue. 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir un plus large accès aux formations supérieures. Créer 100 000 places supplémentaires dans de nouvelles filières professionnalisées post-bac en développant l'alternance. Garantir à tout âge la possibilité d'accéder à une formation universitaire. Construire l'université de la formation tout au long de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Doubler le nombre d'heures de cours sur les deux premières années universitaires, avec une obligation de présence effective. Garantir que toutes les formations proposées par la voie professionnelle (et uniquement elle) aient de réels débouchés. Développer l'offre d'enseignement supérieur à l'étranger, instrument essentiel du rayonnement français dans tous les domaines.
Démocratisation de l'accès à l'ESR (adaptation, orientation, sélection)	<ul style="list-style-type: none"> Réinventer l'orientation dans le supérieur pour mettre fin au double phénomène des amphithéâtres surchargés et des décrochages en licence. Grand plan de recrutement de professeurs agrégés et mise en place des conseils d'orientation post-bac pour les étudiants non admis dans les filières de leur choix afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent en licence générale par défaut. Veiller aux continuités et synergies entre lycée et enseignement supérieur, ce qui passe notamment par une réforme du premier cycle universitaire avec un tronc commun d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour remédier au fort taux d'échec des étudiants en cursus de licence, chaque université aura vocation à préciser en toute transparence les prérequis de chacune des formations qu'elle propose dans le cadre d'un contrat de réussite conclu entre l'étudiant et l'établissement. Ce contrat définira à chaque fois que nécessaire un parcours de formation personnalisé. Les universités seront invitées à développer autour de cet objectif une ambitieuse politique d'innovation pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> Interdire toute forme de recrutement et/ou de sélection par tirage au sort, totalement contraire aux principes républicains. Limiter le nombre de redoublements autorisés par filière et par année universitaire afin que des étudiants évitent de persévérer dans l'échec. Abroger la disposition de la loi Fioraso prévoyant la « spécialisation progressive » en licence. Refuser toute procédure de recrutement hors examen unique dans les grandes écoles sous peine de créer des étudiants de seconde catégorie, mais permettre aux étudiants les plus modestes d'espérer y accéder par des quotas dans les classes préparatoires.
Politiques de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création d'une nouvelle section « Économie et société » au Conseil national des universités (CNU). À l'opposé de la « bien-pensance économique », il faut disposer d'économistes capables d'imaginer des politiques diverses, d'éclairer le débat public en ouvrant l'économie sur le monde et sur ses liens avec les autres sciences sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le lien entre l'enseignement et la recherche au sein des universités. Politique de l'Université et politique de la recherche constituent un tout indissociable. 	<ul style="list-style-type: none"> Repenser les contrats doctoraux et post-doctoraux et les moyens des laboratoires les plus innovants pour éviter la fuite des cerveaux à l'étranger dans un premier temps, et attirer dans un second les meilleurs étrangers.
Pilotage de la recherche (H2020, ODD, Stratégie de spécialisation intelligente, entreprises)			<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les liens entre les centres de recherche, les universités et les entreprises. Mieux rémunérer les chercheurs et les doctorants et aider les chercheurs entrepreneurs. Diversifier l'évaluation des chercheurs et intégrer le nombre de citations de leurs travaux et l'exploitation de leurs brevets.
Financements pérennes/AAP (ANR, PIA)	L'Université doit s'engager pleinement dans la transition numérique grâce à un fonds spécialement dédié, rattaché au PIA3 et abondé par les régions.	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser pleinement le troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA3) et renforcer les moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR). 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer de nouvelles coopérations européennes à la carte : créer trois agences européennes pour les transports, l'informatique quantique et la recherche médicale.
Gouvernance, collégialité et démocratie universitaire			<ul style="list-style-type: none"> Démocratiser le mode d'élection des présidents d'université en les faisant élire conjointement par les deux conseils (d'administration et académique) et pas seulement par le premier.
Regroupements, Comue		<ul style="list-style-type: none"> Il faut de nouvelles universités regroupant des universités et des écoles actuelles avec les organismes de recherche ; les établissements seront plus visibles, plus attractifs et plus compétitifs sur le plan international. Mais il faut davantage s'appuyer sur la volonté des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à des associations d'universités pour créer des synergies mais de taille plus raisonnable que celles qui existent, afin d'éviter les « usines à gaz » contre nature coûteuses et très peu démocratiques que sont les communautés d'universités et d'établissements (Comue).

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
RCE/LRU autonomie		<p>Aller vers plus d'autonomie pour faire face à la concurrence internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place en cinq ans un système universitaire constitué d'établissements définissant librement leur stratégie et leur organisation, mais aussi leur offre de formation et de recherche et leurs partenariats stratégiques ; • réduire et modifier la réglementation pour favoriser le développement des initiatives ; • réguler par une évaluation des résultats conduite selon les meilleures pratiques internationales et adaptée aux spécificités des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abroger l'article 18 de la LRU du 10 août 2007 sur les responsabilités et compétences élargies et restituer à l'État la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'État affectés dans les universités. ▶ Supprimer les schémas régionaux de l'enseignement supérieur créés par la loi Fioraso car l'enseignement supérieur est un service public national dont la responsabilité doit relever au premier chef de l'État et garantir l'égalité républicaine.
Conditions de travail, emplois, salaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revaloriser la carrière des enseignants-chercheurs, qui sont au cœur de l'économie de la connaissance. L'entrée dans la carrière est peu attractive alors que les moyens de la recherche sont limités. Il faut améliorer les rémunérations et assurer le renouvellement des générations d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. ▶ Pérenniser le recrutement de plusieurs milliers d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. ▶ Renforcer le rôle de la médecine du travail au sein de l'Éducation nationale pour agir contre la souffrance au travail. 	<p>Les universités décideront en toute autonomie de leur politique de ressources humaines et continueront donc à gérer la masse salariale. Parce que les universités sont les mieux à même de connaître leurs besoins en emplois scientifiques comme en personnels d'appui, il faut cesser de les décider d'en haut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revaloriser les carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche pour rattraper le décrochage international de la France en la matière.
Statuts et obligations statutaires		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre aux établissements de recruter directement, sur la base de normes nationales mais sans obligation de recourir au CNU. La qualité des recrutements fera l'objet d'une évaluation <i>a posteriori</i> et interviendra dans les relations contractuelles entre l'État et l'université. Le processus devra éviter tout risque de localisme : l'endorecrutement à l'issue du doctorat sera découragé. Le processus devra garantir le respect des normes internationales de qualité et d'indépendance. Les limites apportées cette année à l'autonomie des universités en matière de ressources humaines seront levées : en particulier, la modification récente du régime des mutations des enseignants-chercheurs sera supprimée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repenser le recrutement et la promotion des enseignants-chercheurs. Il doit se faire au niveau national <i>via</i> le Conseil national des universités (CNU) pour empêcher les recrutements clientélistes.
Formations doctorales, initiales et continues des enseignants	<p>Mettre en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour valoriser leur travail et leur carrière. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Les enseignants seront formés à la personnalisation des apprentissages, à la différenciation pédagogique et au numérique. Cela suppose la création de 15 000 postes pour la formation continue.</p>		<p>Réformer la structure et le contenu de la formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en créant une licence pluridisciplinaire pour les professeurs des écoles ; • en réinstaurant les écoles normales pour le primaire ; • en réhaussant la part de l'apprentissage disciplinaire dans les concours et la formation des enseignants du secondaire ; • en développant les stages en situation reposant sur un service partagé avec un tuteur impliqué et rémunéré convenablement ; • en reprenant le système des bourses contre engagement décennal.
Immobilier ESR	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer la construction et la réhabilitation de 50 000 logements étudiants sur la mandature. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'offre de logements pour les étudiants. Mise à disposition de 30 000 logements-jeunes du parc HLM et construction de 60 000 logements étudiants notamment sur les campus des établissements. 	
Valorisation de la recherche			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer). ▶ Valoriser et motiver au sein des laboratoires et entreprises les chercheurs et ingénieurs par le versement de royalties sur leur exploitation industrielle. ▶ Autofinancer partiellement la recherche par un circuit de transfert technologique de brevets de qualité vers des start-up prêtes à les mettre en application. ▶ Protéger les brevets qui ont été subventionnés par le CIR par des subventions ou allocations, l'État détenant un droit de regard sur les conditions d'exploitation.

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
Vie étudiante et laïcité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place une politique d'aide à la mobilité des étudiants, notamment. ▶ Assurer à tous les jeunes une véritable reconnaissance de leur engagement. Proposer à tous les élèves des collèges et lycées de rencontrer des entrepreneurs sociaux, des dirigeants ou des bénévoles associatifs, et de faire un service civique au cours de leur cursus. Rendre possible la validation du premier semestre de l'université avec l'expérience d'un service civique ou d'une expérience longue de bénévolat. Permettre aux étudiants de certifier leur engagement associatif afin qu'ils puissent le valoriser sur leur CV. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le système d'aides et de bourses et établir un système d'aide plus progressif et plus juste. ▶ Réinstaurer les bourses au mérite pour les étudiants de milieu modeste. ▶ Permettre à 200 000 jeunes Français par an (25 % d'une classe d'âge) de bénéficier du programme Erasmus pour au moins un semestre à l'étranger d'ici à 2022. • Créer un statut européen de l'apprenti afin d'encourager la mobilité. • Ouvrir les bibliothèques en soirée et le week-end. • Ne pas étendre l'interdiction du voile à l'université. 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les bourses sur concours pour les jeunes de milieu modeste en les substituant aux bourses uniquement attribuées sur critères sociaux. • Exonérer de cotisations les emplois étudiants. • Conditionner le maintien légal en France des étudiants étrangers à leurs résultats de façon à empêcher une forme d'immigration clandestine (un redoublement possible par niveau). • Étendre l'application de la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics aux établissements d'enseignement supérieur publics.
Frais d'inscription			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre fin à la dérive de l'augmentation des frais de scolarité annexes et réaffirmer le principe d'un accès gratuit à l'enseignement supérieur ainsi que la gratuité des concours. ▶ Plafonner les frais de scolarité et multiplier les logements étudiants.
Mesures budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter le budget de l'enseignement supérieur de 1 milliard d'euros. ▶ Consacrer autant de moyens aux étudiants des universités qu'aux étudiants des grandes écoles, dans le cadre des Comue. 	<p>Aucune dégradation du financement public par étudiant ne sera subie par les universités durant le quinquennat.</p> <p>Le budget de l'ESR sera sanctuarisé, le PIA sera mobilisé encore davantage et une autonomie de gestion accrue permettra un accès facilité à de nouvelles ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de diversifier leurs sources de financement en facilitant les possibilités de création de filiales universitaires et des capacités d'emprunt des universités. ▶ Comblent le retard en matière d'investissement privé dans la recherche et diversifier ainsi nos ressources. ▶ L'attribution des moyens par les financeurs, et d'abord l'État, pourra prendre en compte les résultats de l'évaluation des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Franchir le seuil des 3 % de ratio de dépenses en R&D/PIB dès 2019 (contre 2,2 % à l'heure actuelle). L'État investira 4 milliards d'euros supplémentaires par an pour relancer la recherche.

Le choc des modèles universitaires (2^e partie)

→ propos recueillis par Isabelle de Mecquenem, membre de la CA

Interviews **Cédric Villani** (Emmanuel Macron), **Éric Anceau** (Nicolas Dupont-Aignan), **Sandra Laugier** (Benoît Hamon), **Nathalie Arthaud**, **Jean-Luc Godet** (Philippe Poutou)

Commencés dans le précédent numéro, nous poursuivons ici nos entretiens avec les membres des équipes de campagne des candidats à la présidentielle.

Pouvez-vous vous présenter et expliciter, le cas échéant, votre contribution à l'élaboration du programme de votre candidat.e ?

En Marche ! Cédric Villani : Professeur à l'université Claude-Bernard Lyon-1, directeur de l'institut Henri Poincaré (CNRS-UPMC) à Paris, je suis aussi membre du conseil scientifique de la Région Ile-de-France, du Conseil stratégique de la recherche et du Conseil scientifique de la Commission européenne.

Éric Anceau : Je suis historien à Paris-Sorbonne, responsable du projet pour la France de Nicolas Dupont-Aignan, qui m'a confié il y a trois ans et demi la charge de préparer son projet présidentiel. Outre la marque de confiance personnelle qu'il m'a témoignée en la circonstance, il faut y voir la considération, rare parmi les personnalités politiques, qu'il porte à l'Université, et plus largement à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce programme est le fruit du travail de plus de 200 experts, de centaines d'heures de réunions et de la contribution de milliers de personnes. Parmi tous ces experts et contributeurs, un recteur, des présidents d'université, mais aussi des dizaines d'enseignants-chercheurs, autant de personnels Biatoss et près d'une centaine d'étudiants. Le programme a été présenté le 1^{er} février dernier. L'un des 28 chapitres porte sur l'enseignement supérieur et la recherche, témoignage de notre intérêt pour ce domaine fondamental pour l'avenir de la nation.

Sandra Laugier : Je n'ai pas contribué directement à l'élaboration du programme.



Jean-Luc Godet : maître de conférences à l'université d'Angers.

En tant qu'universitaire, quels sont les arguments clés du programme de votre candidat.e pour l'enseignement supérieur auxquels vous avez été le plus sensible et pour quelles raisons ?

C. V. : Ma participation au programme présenté par En marche ! a consisté en de longues discussions avec les personnes chargées de la coordination des propositions pour l'ESR. En fait, de très nombreux experts et expertes ont spontanément apporté leurs vues... Bien sûr, elles étaient souvent contradictoires et les coordinateurs, puis Emmanuel Macron lui-même, ont dû arbitrer ! Mais un point très positif : cela a été l'occasion de discussions riches en interne, bien plus fouillées que ce qui sera rendu public dans le programme. Certaines discussions ont porté sur l'attractivité internationale de l'université française et la façon de récompenser une recherche active ; sur ce point, il faut reconnaître que la possibilité de modulation de service, peu utilisée en pratique, apporte une réponse insuffisante, et je lui préfère la formule « Institut universitaire de France », avec évaluation internationale, qui gagnerait à être multipliée pour toucher bien plus de monde. Un autre sujet qui a été l'objet de débats est l'organisation de l'ANR : les taux de succès faibles, la répartition par défis sociétaux, la difficulté de la procédure de sélection en ont fait une institution très mal aimée, alors qu'elle joue un rôle crucial... Ici il faut gagner à la fois en budget, en efficacité et

en pilotage stratégique. On pourrait multiplier les exemples, car la gouvernance de l'ESR abonde en questions délicates !

Plus qu'une mesure particulière, ce que j'apprécie le plus dans ce programme est la volonté de donner plus de liberté aux acteurs de terrain (moins de consignes !) et de mettre en place, autant que possible, des évaluations *a posteriori* (on juge sur résultats, on soutient en conséquence, et on informe !). Je suis convaincu que l'on pourra ainsi améliorer l'adéquation entre les souhaits des étudiants et les besoins de la société, sans tomber dans le dirigisme ni dans le laissez-faire... Actuellement, les filières engorgées coexistent avec celles qui sont désertées, ce n'est pas une situation tenable !



E. A. : Nous dressons un constat très sombre de notre enseignement supérieur et de notre recherche, constat malheureusement attesté par plusieurs études indépendantes et par de nombreux exemples : déclin, grande fragilité financière et problème de gouvernance de nos établissements qui ont été aggravés par la LRU et par la loi Fioraso, mal-être des enseignants-chercheurs sous-payés et accablés de tâches administratives, échec de trop nombreux étudiants. Nous aimerions qu'enseignants-chercheurs et étudiants prennent conscience des menaces qui pèsent sur le statut, les carrières et les traitements des personnels, sur le devenir de certains postes, filières voire établissements, en cas de succès de la quasi-totalité des autres candidats. Nicolas Dupont-Aignan propose 21 mesures que je vous invite à aller consulter sur son site de campagne (www.nda-2017.fr). Parmi elles, je relèverais la fin des Comue, qui ne font pas consensus, le retour à la gestion par l'État de la masse salariale des fonctionnaires pour sa sécurisation, la revalorisation des carrières et des rémunérations de nos enseignants-chercheurs, qui se paupérisent et sont de moins en moins bien lotis par rapport à leurs collègues étrangers, leur recrutement et leur promotion *via* la procédure nationale (CNU) pour mettre fin au clientélisme qui gangrène notre enseignement supérieur, des aides aux post-doctorants pour éviter que ne s'amplifient leur exode dans certaines filières, leur abandon d'études ou leur sous-emploi après celles-ci, la fin des carcans bureaucratiques qui pèsent sur la recherche, des moyens renforcés mais plus ciblés et moins démagogiques pour que le plan réussite en licence porte vraiment ses fruits...



S. L. : Ce qui importe pour moi est, d'une part, le soutien à la recherche publique, particulièrement en sciences humaines et sociales, un domaine qui s'est révélé central ces dernières années pour l'intégration de l'innovation dans la société, la préservation des valeurs et la prise en compte des intérêts des citoyens dans le développement technologique. Il est essentiel que des recherches indépendantes soient financées dans tous les domaines, or l'ANR a des thématiques, dominantes, et des modes de sélection, qui ne sont pas propices à l'émergence de nouvelles idées. Les moyens renforcés pour la recherche sont une priorité et c'est une composante forte du programme de Benoît Hamon.

Ce qui me semble très important, d'autre part, c'est le soutien aux universités et particulièrement aux grandes universités démocratiques. Les différentes étapes du PIA depuis dix ans ont abouti à une concentration des moyens sur quelques sites, où les grandes écoles sont souvent très présentes et où les sciences « dures » prédominent. Il y a là un déséquilibre qui s'est créé, avec les IDEX, qui ont représenté une tendance contraire au service public de l'université, et ont concentré les moyens et notamment les ressources des organismes, sans pour autant que la qualité de la recherche y ait gagné. Je crois prioritaire de transférer les moyens du financement public vers les universités tout en les conduisant, *via* par exemple des préconisations du HCERES, à une organisation plus sélective et une formation plus compétitive. Le programme de Benoît Hamon est moderne au sens où il se fonde sur l'Université et les savoirs pour les politiques publiques et les compétences à trouver, au lieu de recourir à la technocratie qui a dominé

les dernières années. Cette confiance retrouvée dans le monde intellectuel et académique aura forcément un impact sur les universités.



Nathalie Arthaud : Je condamne le fait que l'ESR ait été engagé dans une course désastreuse au désengagement financier de l'État, que le gouvernement soit de gauche ou de droite. Sous prétexte de rendre les établissements « autonomes », la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Péresse), adoptée en 2007 sous le gouvernement Fillon-Sarkozy, a tout simplement dépouillé du financement public nécessaire les 83 universités du pays. Quelques années après que cette loi est entrée en vigueur, certaines universités sont incapables de boucler leur budget et sont placées sous tutelle publique, d'autres font face à de graves difficultés financières. Et si cette loi n'a pas été remise en cause par le gouvernement de Hollande, c'est que le mot d'ordre de tous les gouvernements, c'est de faire des économies. Car les caisses publiques sont vides. Mais si elles sont vides, c'est qu'ils les ont mises au service du grand patronat. Les banques ont été sauvées par les deniers publics de la catastrophe qu'elles avaient déclenchée en spéculant en 2007-2008. Les grands groupes de l'industrie ou du commerce ont été également servis par toute une série de mesures d'exonérations fiscales ou de subventions directes pour les aider à développer leurs profits. Au final, il y a dans ce pays 9 millions de pauvres et les profits des entreprises du CAC 40 dépassent pour 2016 les 75 milliards d'euros (dont les trois quarts iront aux actionnaires). Pas étonnant qu'en cette période de restrictions budgétaires, 21 milliardaires possèdent autant que 25 millions d'habitants. Alors il n'est pas surprenant que la question centrale des moyens, financiers et humains, accordés à l'éducation comme à l'enseignement supérieur soit une question cruellement absente des politiques gouvernementales.

Car au-delà de tous les prétextes fallacieux invoqués pour justifier les différentes « réformes » entreprises depuis des années, leur seule motivation véritable tient à la volonté gouvernementale de diminuer l'investissement de la collectivité dans le domaine éducatif.

On nous abreuve de la « réforme des collèges » ou des « rythmes scolaires », ou de « mixité sociale », ou « de liberté et d'autonomie » pour faire passer en contrebande les fermetures de classes, les fermetures de collèges, la diminution des postes quand ce n'est pas la précarité, comme c'est le cas en particulier dans l'enseignement supérieur. Pour illustrer cette précarité, les syndicats en sont réduits à réclamer que si un CDD a été jugé comme compétent pendant six ans, il doit logiquement être prolongé en CDI... six ans ! Alors je comprends parfaitement qu'ils se soient associés à la Journée mondiale d'action contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche qui a été organisée le 15 mars. Il faudra une mobilisation bien plus importante et générale pour revenir sur tous ces reculs et faire en sorte que l'éducation passe avant les dividendes des actionnaires. Avec toute ma solidarité, recevez mes salutations syndicalistes.



J.-L. G. : Les réformes néolibérales à l'Université cherchent à substituer à la connaissance et à l'ouverture à l'esprit critique un capital individuel de « compétences » sous contrôle de l'État et du patronat, en même temps qu'elles assujettissent la recherche *via* le financement par appels à projets. Cette marchandisation pervertit les responsables universitaires en managers, vise à faire des enseignants et étudiants des instruments dociles de la société capitaliste et accroît les inégalités sociales. Philippe Poutou défend l'inverse : gratuité totale de l'éducation et fin de toute sélection, notamment en master, création massive des postes nécessaires à la démocratisation du supérieur, titularisation de ses travailleurs précaires. Rien ne se fera cependant sans remise en cause radicale du système LMD, sans l'abrogation des lois LRU de 2007 et LRU2 de 2013, la dissolution de l'ANR. Nous devons reconstruire une Université qui, au lieu de se définir comme l'antichambre de Pôle Emploi, deviendra le ferment des urgentes mutations sociales et écologiques dont l'humanité a besoin. ●